Au Conseil communal de Lausanne

Interpellation ~~urgente~~

Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : Après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la Justice !

Développement :

L'histoire des Prés-de-Vidy dure maintenant depuis plus de 18 mois. En mai 2010, une vingtaine de cabanons des jardins familiaux ont été démontés ou désaffectés. Dans le cadre du projet Métamorphose, un complexe sportif, comprenant un stade de foot, une piscine, des commerces et des logements devraient voir le jour prochainement à cet endroit. Les locataires des jardins familiaux ont été relogés alors que quelques installations sont restées et accueillent désormais des personnes sans-logis et parfois sans-papiers.

Par ailleurs depuis quelques mois, des militants, membres du collectif La Bourdache, cultivent certaines parcelles et squattent les cabanons. Des roms et des latinos les rejoignent ensuite et vivent dans des conditions précaires, dans des structures qui ne sont pas au bénéfice d'un droit d'habiter. Après une grande passivité, au cours de l'été passé, la Municipalité a essayé de trouver une solution avec le collectif pour permettre la démolition de l'ensemble des cabanons. Il parait entre autre qu'avant la réalisation de Métamorphose, des fouilles archéologiques doivent encore être entreprises à cet endroit.

Après un bras de fer de plusieurs mois, le Tribunal d'arrondissement vient enfin de décider de mesures provisionnelles concernant les cabanons des Pré-de-Vidy. Le 19 décembre à midi, les occupants actuels devront avoir levé le camp, sans quoi, ils seront délogés par les forces de l'ordre. Les cabanons pourront ensuite être détruits et la parcelle mise à disposition des archéologues.

Questions à la Municipalité :

1. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas détruit immédiatement ces cabanons lorsque les anciens locataires des jardins des Prés-de-Vidy se sont retirés ?

2. Qui a occupé ces cabanons abandonnés durant les derniers mois, combien de personnes étaient-elles?

3. Ces occupants avaient-ils des autorisations de séjour en règle ?

4. La salubrité des cabanons, les critères sanitaires et sécuritaires était-ils acceptables ? La Ville a-t-elle permis le raccordement aux installations électriques ainsi qu'à la distribution d'eau ?

5. Suite à la mesure d'expulsion, combien de personnes seront-elles relogées ? A quelles conditions et à quel prix ?

6. Est-il exact que la Ville a implanté en zone intermédiaire en direction de Rovéréaz, ces « Portakabin » sans aucune autorisation de construction valable ?

7. La Municipalité peut-elle confirmer les expulsions d'habitués de l'abri de la Vallée de la Jeunesse pour reloger certaines personnes évacuées de Vidy ?

8. Qui est compétent pour autoriser une construction en zone agricole, à quelques mètres d'une forêt, qui a délivré les autorisations et selon quelles procédures ?

9. Quels investissements ont-ils été nécessaires pour l'implantation de cette infrastructure et quelles en seront les charges annuelles d'exploitation ?

10. A quels postes budgétaires seront affectées les dépenses précitées ?

11. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas mis en œuvre une procédure simple concernant la désaffectation et la démolition des cabanons de Vidy évitant l'occupation illégale de ces dernières et l'expulsion immorale à la veille de Noël ?

Lausanne, le 13 décembre 2011

Pierre Oberson

Conseiller communal